

Comité directeur des ressources halieutiques transfrontalières Canada–États-Unis
Par GoToMeetings
Le 2 septembre 2020
Procès-verbal de la réunion

Participants du Canada

Doug Wentzell (remplace Mary-Ellen Valkenier), Pêches et Océans Canada (MPO), coprésident du Comité directeur
Irene Andrushchenko, MPO, Sciences
Ray Belliveau, coprésident pour l'industrie du Comité consultatif du golfe du Maine (CCGM)
Kathryn Cooper-MacDonald, MPO, Gestion des pêches
Jill Currie, MPO, Comité d'intégration
Alain d'Entremont, coprésident pour l'industrie du Comité d'orientation de la gestion des stocks transfrontaliers (COGST)
Jennifer Ford, MPO, directrice par intérim de la Gestion des ressources et de la Délivrance des permis
Michelle Greenlaw, MPO, coprésidente par intérim du Comité d'évaluation des ressources transfrontalières (CERT)
Terry Higgins, MPO, Comité d'intégration
Craig Hominick, MPO, coprésident par intérim du Groupe de travail sur les espèces en péril (GT EP)
Reide Thomas, MPO, Comité d'intégration
Roger Stirling, coprésident pour l'industrie du CCGM (par téléconférence)

Participants des États-Unis

Michael Pentony, Greater Atlantic Regional Fisheries Office (GARFO) du National Marine Fisheries Service (NMFS), coprésident du Comité directeur
Pete Christopher, GARFO, analyste superviseur des politiques de pêche (poissons de fond)
Marianne Ferguson, GARFO du NMFS, coprésidente du Comité d'intégration
Jean Higgins, NMFS, coprésidente du Groupe de travail sur les espèces en péril (GT EP)
Tom Nies, directeur exécutif du New England Fishery Management Council (NEFMC)
John Quinn, vice-président du NEFMC, coprésident du COGST
Michael Simpkins, Northeast Fisheries Science Center (NEFSC) du NMFS, CERT
Spencer Talmage, GARFO du NMFS, Comité d'intégration
Tara Trinko-Lake, NEFSC du NMFS, coprésidente du CERT

Mot d'ouverture

M. Michael Pentony, coprésident pour les États-Unis, commence par remercier le personnel pour son travail de préparation de l'ordre du jour et de transfert de la réunion vers une plateforme virtuelle.
M. Pentony indique que le Greater Atlantic Regional Fisheries Office (GARFO) de National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) Fisheries est en télétravail depuis la mi-mars. Le GARFO est entré la semaine dernière dans la phase 1, où un maximum de 25 % des membres du personnel, ceux dont le travail est essentiel à la mission, sont autorisés à revenir au bureau. Avant cela, la région était en phase 0, pendant laquelle seuls quelques employés essentiels à la mission travaillaient dans le bâtiment.
M. Pentony fait remarquer que le Northeast Fisheries Science Center est dans une situation un peu

différente étant donné la nature de son travail, mais en général, le personnel régional a réussi à accomplir son travail et à remplir la mission de l'organisme à distance.

En ce qui concerne les conseils régionaux de gestion des pêches, toutes les réunions publiques se sont tenues à distance depuis mars, à l'exception d'une audience publique en personne organisée récemment par le New England Fishery Management Council (NEFMC). Le personnel du NEFMC continue à travailler en grande partie à distance également. Les activités des observateurs de la pêche ont été suspendues à la mi-mars par une première dérogation de deux semaines, qui a été suivie d'une série de dérogations d'un mois. Elles ont repris récemment, à la mi-août. Le GARFO continue d'accorder des dérogations dans les situations où les observateurs ne peuvent pas travailler en toute sécurité, ce qui a entraîné récemment une augmentation des dérogations. Après la discussion sur les observateurs, M. Pentony fait le point sur la préparation de la modification 23 du NEFMC au plan de gestion des pêches plurispécifiques du Nord-Est, qui vise à réviser le programme de surveillance des poissons de fond et est axée sur la modification des mesures de surveillance et de responsabilisation des pêches. Les audiences publiques se sont terminées le 26 août et la période de commentaires a officiellement pris fin le 31 août. Il est prévu que le Conseil prenne une décision définitive concernant la modification 23 le 30 septembre. En fonction de ce que décidera le Conseil, les mesures de la modification 23 pourraient être mises en œuvre progressivement au cours des années de pêche 2021 et 2022.

M. Pentony ajoute que le GARFO continue de progresser dans ses efforts d'établissement de règles pour réduire le risque d'enchevêtrement des baleines noires de l'Atlantique Nord dans les pièges et les casiers du Nord-Est. De plus, alors que NOAA Fisheries poursuit son travail d'évaluation des réglementations nationales sur la vitesse des navires, le GARFO a lancé une nouvelle campagne, intitulée Right Whale Slow Zones (zones de ralentissement pour les baleines noires), pour demander aux plaisanciers de participer activement à la protection des baleines noires contre les collisions avec les bateaux.

M. Doug Wentzell, coprésident par intérim pour le Canada, commence par faire remarquer que ses services s'adaptent également à l'environnement virtuel. Il remercie les membres du Comité d'évaluation des ressources transfrontalières (CERT) et du Comité d'orientation de la gestion des stocks transfrontaliers (COGST) pour leur travail. M. Wentzell indique que la région des Maritimes de Pêches et Océans Canada (MPO) a été pleinement opérationnelle presque dès le début de la pandémie. Les agents des pêches et le personnel essentiel sont restés sur les lieux de travail et sur le terrain, et le reste du personnel a pu travailler à domicile. Le MPO a conclu des partenariats avec créativité pour recueillir des données avec un haut degré de collaboration, de sorte qu'une grande partie du travail indispensable que le MPO réalise sur le terrain a été effectué. Le MPO est également à la phase 1 du retour sur les lieux de travail, qui prévoit la présence d'environ 25 % du personnel dans les installations. La phase 2 (jusqu'à 50 % de l'effectif de retour sur les lieux de travail) pourrait avoir lieu en octobre. Pour ce qui est du travail externe, le MPO a eu des contacts avec l'industrie dès les premiers jours de la pandémie. Au début, des réunions ont eu lieu deux fois par semaine avec une table ronde de l'industrie comptant 50 participants de toute la région des Maritimes. La fréquence a été réduite à une fois par mois pendant l'été. Cette coopération a permis au MPO de comprendre les défis uniques auxquels les flottes de pêche de la région étaient confrontées et de réagir en temps réel en faisant preuve de souplesse dans le domaine des politiques. Comme aux États-Unis, la présence des observateurs a été suspendue et les activités du programme ont maintenant repris, moyennant certaines précautions. M. Wentzell ajoute qu'en raison des défis économiques et communautaires résultant de la pandémie, le gouvernement du Canada a offert un soutien financier de 469 millions de dollars dans le cadre du Programme de prestation et de subvention aux pêcheurs. Il s'agit du plus gros investissement ponctuel des 20 dernières années dans les pêches. Cette subvention aidera les pêcheurs à relever les défis liés à la pandémie.

M. Wentzell indique que des baleines noires de l'Atlantique Nord ont été observées à cinq reprises dans la région, mais qu'aucun enchevêtrement ni collision avec un navire n'a été signalé. Il espère que cela ne changera pas et indique que la région poursuit ses contacts avec l'industrie concernant les mesures de gestion. Dans le domaine de la dotation en personnel, l'ancienne directrice régionale de la Gestion des pêches, M^{me} Annette Daley, a pris sa retraite. Son poste est désormais occupé par M^{me} Jacinta Berthier. M^{me} Jennifer Ford exerce par intérim les anciennes fonctions de directrice de la Gestion des ressources et de la Délivrance des permis de M^{me} Berthier, et M^{me} Michelle Greenlaw continuera d'assurer par intérim la coprésidence du CERT pour le Canada.

Nouvelles du Groupe de travail sur les espèces en péril

M^{me} Jean Higgins, coprésidente pour les États-Unis du Groupe de travail sur les espèces en péril (GT EP), commence sa présentation en parlant des réunions virtuelles et des efforts de planification du rétablissement de la Northeast U.S. Implementation Team (NEIT). L'équipe a eu un webinaire sur l'aquaculture en mai et, en juin, un webinaire complet lors duquel il a été question du statut des espèces et des rapports des groupes de travail. Elle a fait un remue-méninge pour trouver des idées de planification prêtes à être concrétisées (financées). La prochaine réunion de la NEIT sera le webinaire d'automne, probablement en novembre. Le sous-groupe chargé de l'outil d'évaluation de la population publiera probablement une analyse de la viabilité de la population et une évaluation quantitative des menaces début 2021.

M^{me} Higgins indique que deux collisions de baleines noires de l'Atlantique Nord avec des navires ont eu lieu dans les eaux américaines depuis le début de l'année. Les deux concernaient des baleineaux. Elle explique ensuite les origines et le but de la nouvelle campagne Right Whale Slow Zones (zones de ralentissement pour les baleines noires). Lancée en août, cette campagne se fonde sur la recommandation de la NEIT d'inclure les données acoustiques dans le programme de zones de gestion dynamique volontaire du National Marine Fisheries Service (NMFS). Elle utilise les relevés visuels et les données acoustiques pour envoyer des cartes de notification aux plaisanciers concernant la présence possible de baleines noires dans les zones concernées. Alors que les informations des zones de gestion dynamique servaient auparavant à avertir le secteur du transport maritime, la campagne Slow Zone demande aux bateaux de toutes tailles d'éviter ces zones ou de ralentir à 10 nœuds au maximum. Les messages relatifs aux zones de ralentissement sont envoyés par des listes de diffusion électronique, des messages textes, la garde côtière et l'application *Whale Alert*. La diffusion de messages a commencé dans le Nord-Est et pourrait être adoptée dans la région du Sud-Est également.

M^{me} Higgins fait ensuite le point sur les efforts de planification de la réduction des prises de grandes baleines de l'Atlantique déployés au titre de la *Marine Mammal Protection Act* (MMPA, la loi relative à la protection des mammifères marins). Le NMFS continue à poursuivre son objectif de réduction de la mortalité et des blessures graves sous le seuil du prélèvement biologique potentiel (PBP) pour les baleines noires. Pour atteindre cet objectif, le NMFS recommande une diminution des risques de 60 % dans les pêcheries au piège et au casier du Nord-Est au moyen d'une réduction des lignes verticales et de la résistance des cordes. Le NMFS prépare une proposition de règle à soumettre aux commentaires du public qui pourrait être adoptée d'ici la fin de l'année. Après avoir parlé de la MMPA, M^{me} Higgins aborde la question de l'article 7 de l'*Endangered Species Act* (ESA, la loi sur les espèces en voie de disparition). Les avis biologiques groupés sur les pêches en préparation pour de nombreuses espèces du Nord-Est évalueront les conséquences pour les pêches des mesures de réduction des prises déployées au titre de la MMPA ainsi que tout impact potentiel sur des espèces protégées (dont la baleine noire de l'Atlantique Nord). L'évaluation de la règle relative à la vitesse des bateaux pour protéger les baleines noires est toujours attendue avant la fin de l'année. Ce rapport évaluera l'efficacité de la règle, son respect et ses

impacts sur l'économie et sur la navigation. En ce qui concerne les décisions au titre de l'ESA, M^{me} Higgins indique que le NMFS a estimé que la pétition réclamant l'inscription du segment de population distinct (SPD) de tortues luths de l'Atlantique Nord-Ouest sur la liste des espèces menacées n'était pas justifiée. Il ressort d'un examen de la situation de l'espèce que sept populations répondent à la définition d'espèce en voie de disparition. Cependant, les tortues luths sont déjà inscrites sur la liste des espèces en voie de disparition dans toute leur aire de répartition, de sorte que le changement de statut n'était pas justifié. M^{me} Higgins signale que d'autres travaux au titre de l'ESA sont toujours en cours, notamment les examens quinquennaux de la situation du saumon atlantique (SPD du golfe du Maine), de quatre SPD d'esturgeons noirs et des rorquals boréaux, ainsi que la désignation des habitats essentiels pour les SPD de tortues vertes (dont le SPD de l'Atlantique Nord). M. Wentzell demande si des efforts d'application ou de surveillance sont déployés pour les petits bateaux dans les zones de ralentissement pour les baleines noires, et M^{me} Higgins répond que les pilotes de petits bateaux respectent les mesures des zones de ralentissement sur une base volontaire.

M. Craig Hominick, coprésident pour le Canada du GT EP et suppléant de Donald Humphrey, prend la parole après M^{me} Higgins pour parler des listes établies en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Le MPO achève son avis à la ministre de Pêches et Océans Canada concernant les unités désignables (UD) du saumon atlantique dans les Maritimes (extérieur de la baie de Fundy, hautes terres du sud de la Nouvelle-Écosse, intérieur de la baie de Fundy et est du Cap-Breton) et une décision concernant l'inscription est attendue à l'automne 2021. Cette espèce est importante pour les groupes autochtones et locaux, et ceux-ci espèrent que la décision sera bientôt prise. M. Hominick passe ensuite en revue certaines des espèces dont l'inscription est envisagée et annonce qu'il donnera un aperçu d'autres espèces dont l'inscription est envisagée après la distribution du procès-verbal de la réunion du Comité directeur (CD). M. Hominick fait remarquer que de nombreuses espèces sont depuis un certain temps sur la liste des espèces dont l'inscription est à l'étude et qu'il informera le groupe au printemps s'il y a du nouveau.

M. Hominick fait le point sur la planification du rétablissement de la baleine noire de l'Atlantique Nord. Le plan d'action (PA) complet a été publié tel que proposé et mis à la disposition du public pour commentaires de mars à août 2020. Plus de 5 000 commentaires sont parvenus, dont beaucoup ont été envoyés dans le cadre de campagnes, et le MPO est en train de les compiler et de les classer par thème. Ils seront pris en considération et le PA définitif sera versé au Registre public des espèces en péril. De nombreuses questions ont été posées au sujet des mesures visant la pêche et le MPO en tient compte pour élaborer le PA définitif. Ce PA qui portera sur toutes les menaces remplacera le PA précédent. Un deuxième rapport quinquennal pour l'espèce est en préparation et devrait être terminé dans les six prochains mois. Pour la tortue caouanne, la stratégie de rétablissement a été versée telle que proposée au Registre public des espèces en péril en juillet 2020 pour une période de commentaires de 60 jours, et le l'élaboration du PA commencera au présent exercice. La stratégie de rétablissement de 2007 pour la tortue luth est en cours de révision pour y inclure l'habitat essentiel, et le PA a été versé au Registre public des espèces en péril en mars 2020. Le rapport quinquennal pour 2013-2019 devrait être achevé en 2020-2021.

M. Hominick fait ensuite le point sur le mandat du GT EP. Le GT EP a été créé en 2003 pour trouver des possibilités et examiner des propositions visant à répondre aux préoccupations liées aux espèces transfrontalières en péril. Un plan de travail et des mandats ont été élaborés en 2006. Depuis lors, la composition du groupe, les groupes de travail, les politiques et les approches ont beaucoup changé, ce qui a conduit les coprésidents du GT EP à suggérer la révision et la modification des mandats ainsi que l'établissement d'un plan de travail quinquennal. Bien que cette initiative ait été retardée par la COVID et

par d'autres priorités du GT, les coprésidents ont entamé des discussions entre eux et avec le personnel. À la suite de discussions internes, le GT EP avait formulé quelques questions en vue de son remaniement pour répondre aux besoins du CD et améliorer les communications du MPO et de la NOAA concernant les espèces en péril. M. Hominick fait remarquer que certaines préoccupations ne se limitent pas à la région et que les tendances et la portée des questions dont s'occupe le GT sont en évolution. Il conclut en disant que l'objectif est de revitaliser et de remanier le GT pour que le travail de ce dernier réponde mieux aux besoins du CD.

M^{me} Higgins présente les prochaines étapes de la revitalisation du GT. Le GT espère obtenir les commentaires des membres du CD concernant le rôle du GT par l'intermédiaire d'une enquête. Il organisera également à la fin de l'automne un webinaire avec les principaux acteurs pour discuter du rôle du GT et des futurs points du plan de travail. Après ces consultations, le GT remaniera les mandats en fonction des commentaires reçus et fera le point à la prochaine réunion du CD. M^{me} Higgins fait observer que de nombreuses questions ont été posées sur les rôles du GT pour le CD et dans le domaine des espèces en péril en général. Elle déclare que la coordination entre les groupes est essentielle.

M. Pentony ajoute que le moment est bien choisi pour porter un regard neuf sur les mandats et le plan de travail quinquennal, et qu'il s'en remet au jugement autorisé des coprésidents, mais qu'il est impatient de donner son avis sur la valeur du GT. M. Wentzell fait écho aux commentaires de M. Pentony en notant que si le travail sur les trois stocks de poissons de fond est important, il importe également que le GT EP continue à faire partie intégrante du CD. Il souligne également combien il est important d'évaluer les efforts pour s'assurer que le temps est investi de manière efficace. M. Nies convient qu'il est utile de comprendre le rôle du GT EP pour comprendre le CD et la collaboration transfrontalière concernant les espèces autres que les trois stocks de poissons de fond.

Comité d'évaluation des ressources transfrontalières (CERT) — Limande à queue jaune du banc de Georges

M^{me} Tara Trinko-Lake, coprésidente du CERT pour les États-Unis, fait une présentation sur les prises de limande à queue jaune du banc de Georges (BG). Les prises combinées du Canada et des États-Unis en 2019, environ 75 % de rejets et 25 % de débarquements, ont totalisé 8 tonnes métriques (tm) sur un quota de 140 tm. Les prises canadiennes se sont élevées à 4 tm, sur un quota de 34 tm, et les prises américaines à 5 tm sur un quota de 106 tm. Il est mentionné que la biomasse déterminée lors des relevés a diminué ces dernières années pour les deux pays. L'indice de biomasse des trois relevés a montré que la capacité du stock est considérablement réduite, que la biomasse du stock est faible et que la productivité est médiocre. M^{me} Trinko-Lake indique également que la mortalité relative par pêche a diminué depuis 1995, bien que la mortalité totale, toutes sources confondues, reste élevée. La pêche ne semble pas être actuellement un facteur déterminant de l'état du stock.

Le CERT a recommandé de modifier l'approche d'établissement du quota pour ce stock et de passer de la méthode empirique actuelle à une méthode de prises constantes en utilisant l'appli Shiny Limiter développée par Chris Legault pour la limande à queue jaune du BG et présentée au CERT 2020. Cette approche sera examinée et présentée l'année prochaine au CERT. En réponse à la question de M. Nies, qui demande pourquoi les prises constantes et l'appli Shiny sont toutes deux utilisées, M^{me} Trinko-Lake indique que le COGST a demandé une année supplémentaire de comparaison entre le quota constant et les méthodes empiriques.

CERT — Aiglefin de l'est du banc de Georges

M^{me} Trinko-Lake fait une présentation sur l'aiglefin de l'est du BG. Elle indique que les prises combinées du Canada et des États-Unis se sont élevées à 14 762 tm sur un quota de 30 000 tm. Le Canada a pris 94 % de son allocation (14 168 tm sur un quota de 15 000 tm); les États-Unis ont pris 0,4 % de la leur (594 tm sur un quota de 15 000 tm). Comme on s'y attendait, les prises ont été dominées par la classe d'âge exceptionnellement forte de 2013, âgée de 6 ans (une diminution de la biomasse de 75 % pour les États-Unis et de 66 % pour le Canada). La structure selon l'âge des relevés de 2019 représentait un large éventail de groupes d'âge qui reflète l'amélioration du recrutement depuis 1995. Rien n'indique l'entrée de classes d'âge exceptionnelles dans la population dans le relevé de l'automne 2019 du NMFS, bien que le recrutement soit supérieur à la médiane depuis 2010. Les tendances de la répartition spatiale observées lors des relevés les plus récents sont comparables aux tendances moyennes des dix dernières années. Compte tenu des restrictions liées à la pandémie de COVID-19 (annulation du relevé du printemps 2020 du NMFS et âges non obtenus dans le relevé du printemps 2020 du MPO) et de l'absence de modèle utilisable, plusieurs approches ont été explorées en utilisant les sources de données disponibles pour donner une fourchette pour les avis sur les prises. En 2019, le CERT a donné des avis en comparant le changement de la classe d'âge de 2013 à celui d'une classe d'âge forte observée antérieurement. S'appuyant sur l'approche de l'année dernière, en 2020, le CERT a continué à surveiller le changement de la classe d'âge forte précédemment observée pour adapter les avis sur les quotas pour 2021, ce qui a abouti à une fourchette de 2 635 à 14 117 tm. Bien qu'une seule des méthodes ait été choisie pour fournir des avis, les autres ont été considérées comme des confirmations et toutes les trois ont montré un chevauchement des fourchettes des avis sur les quotas.

M. Wentzell demande de clarifier si les relevés du NMFS de l'automne 2020 et du printemps 2021 ont tous deux été annulés. M^{me} Trinko-Lake confirme que le relevé du NMFS de l'automne 2020 a été annulé et qu'une décision concernant le relevé du printemps 2021 sera prise ultérieurement, à une date plus proche de celle du relevé.

CERT — Morue de l'est du banc de Georges

M^{me} Irene Andrushchenko fait une présentation sur la morue de l'est du BG. Sa première intervention porte sur le mandat. En l'absence de modèle, le CERT utilise des indicateurs halieutiques de l'état du stock de morue. En 2019, les prises totales du Canada et des États-Unis ont été de 428 tm, sur un quota de 650 tm. En 2019, les prises canadiennes ont été de 396 tm, sur un quota de 461,5 tm. Les rejets canadiens ont été estimés à 3 tm dans la pêche du poisson de fond et à 5 tm dans la pêche au pétoncle. Les prises américaines en 2019 ont été de 31 tm sur 66 tm (en utilisant une année de quota différente) et les rejets ont été de 1 tm dans la pêche du poisson de fond. Il s'agit des prises les plus faibles de la série chronologique.

M^{me} Andrushchenko aborde ensuite la question des indices de biomasse des relevés. Ces indices ont été actualisés pour le relevé d'automne du NMFS et le relevé du MPO. L'état du stock de morue transfrontalier n'a pas changé; la biomasse reste inférieure à la moyenne de la série chronologique et il n'y a aucun signe d'une grande vague de recrutement. Le coefficient de condition montre des signes d'amélioration et les prises de la pêche de 2019 ont été les plus faibles jamais enregistrées. Sans modèle et sans indication d'un changement de l'état du stock, le CERT a indiqué qu'il n'y avait pas de raison de modifier les avis sur les prises des deux années précédentes (entre 602 et 676 t).

CERT — Allocations de poissons de fond

M^{me} Andrushchenko présente ensuite les allocations de poissons de fond pour l'année de pêche 2021. Elle examine d'abord les cartes des zones de gestion conjointe. La morue et l'aiglefin sont principalement concentrés dans la partie orientale de la région, alors que la zone de gestion de la limande à queue jaune est plus large. M^{me} Andrushchenko rappelle au groupe que les parts allouées reposent sur une formule

convenue qui intègre l'utilisation historique de la pêche (basée sur les prises de 1967 à 1994) et la répartition de la ressource selon les relevés de l'année de pêche la plus récente. Au fil des années, de 2003 à 2010, une pondération plus forte a été donnée à la répartition de la ressource dans l'équation d'allocation jusqu'à parvenir à la pondération actuelle de 90 % pour la répartition de la ressource et de 10 % pour l'utilisation historique. Sur la base de cette formule, les parts allouées pour l'année de pêche 2021 sont de 30 % pour les États-Unis et de 70 % pour le Canada en ce qui concerne la morue, de 46 % pour les États-Unis et de 54 % pour le Canada en ce qui concerne l'aiglefin, et de 64 % pour les États-Unis et de 36 % pour le Canada en ce qui concerne la limande à queue jaune. M. Nies mentionne que le calcul des parts allouées sur la base de la répartition dans les relevés sera un problème l'année prochaine en raison des relevés annulés. M^{me} Andrushchenko assure le CD que le CERT et le COGST préparent un cadre de référence pour régler ce problème pour l'année prochaine.

CERT — Le point sur DLMtool

M^{me} Andrushchenko fait le point sur les progrès de l'application de DLMtool pour la morue de l'est du banc de Georges et elle signale que le COGST était à mi-chemin d'un processus de deux ans d'utilisation de DLMtool comme méthode provisoire pour fournir des avis sur les prises de morue jusqu'à ce qu'un point de référence puisse être retenu. M^{me} Andrushchenko explique que le développement de DLMtool avait pris un peu de retard en raison de la COVID-19 et de changements de personnel, mais qu'il était toujours en bonne voie pour fournir de nouveaux avis sur les prises l'année prochaine. Le COGST a approuvé plusieurs composantes de DLMtool (les modèles opérationnels, les procédures de gestion et les objectifs de gestion) lors de sa réunion du 1^{er} septembre. Un premier essai de l'outil pourrait aider à déterminer si le COGST devra adapter ces composantes avant de procéder à l'évaluation des stratégies de gestion pour le CERT 2021. M^{me} Andrushchenko présente les neuf modèles opérationnels, qui sont axés sur les incertitudes concernant la mortalité et la relation stock-recrutement. La gamme des modèles opérationnels correspond à différents points de vue sur les déterminants du stock. Les modèles opérationnels sont toujours susceptibles d'être révisés et complétés au fur et à mesure de leur élaboration. Ensuite, M^{me} Andrushchenko passe en revue les six procédures de gestion initiales, composées d'un groupe de prises constantes et d'un groupe de procédures basées sur des relevés. Là encore, d'autres options pourraient s'imposer à mesure que l'élaboration progresse. Enfin, les quatre objectifs de gestion ainsi que les délais et les critères d'évaluation qui y sont associés sont examinés. Une fois que les composantes de DLMtool auront été approuvées, le CERT pourra effectuer des simulations à l'automne 2020 et sera en bonne voie pour fournir des avis provisoires au CERT.

CERT — Mandat 2021 et calendrier des réunions à venir

M^{me} Michelle Greenlaw, coprésidente par intérim du CERT pour le Canada, fait part des modifications apportées par le COGST aux mandats du CERT. Le principal changement concerne l'aiglefin.

M^{me} Greenlaw indique que, en raison de la COVID-19, la question du lieu de la prochaine réunion du CERT n'est toujours pas tranchée et que, selon les résultats lors de la réunion du COGST, il pourrait y avoir une réunion séparée pour l'examen des points de référence et du volet de recherche concernant l'aiglefin.

Pour la morue, le CERT fera le point sur les indicateurs, notamment sur les données sur l'âge de l'année dernière qui n'ont pas pu être actualisées pour le relevé du MPO en raison de la pandémie. En l'absence de DLMtool, le CERT utilisera les indicateurs pour déterminer s'il existe un motif suffisant de modifier les avis donnés depuis 2018.

Ensuite, M^{me} Greenlaw fait le point sur le mandat pour l'aiglefin. S'il est achevé l'année prochaine, le CERT appliquera la méthode du volet de recherche pour l'aiglefin, actualisera les données et fournira si

possible des avis sur les prises. Les progrès réalisés dans le processus du volet de recherche seront examinés et, si son achèvement n'est pas anticipé, le CERT actualisera les indicateurs biologiques et halieutiques à l'aide des données de 2020 qui étaient manquantes et des données 2020-2021 disponibles. Le CERT cernera et commentera également les changements dans le relevé et les indicateurs halieutiques par rapport au CERT 2020 et il fournira des avis sur les prises pour 2022 en évaluant le quota de 2021 et en comparant les valeurs F relatives, les poids selon l'âge et les tendances des relevés.

Pour la limande à queue jaune, M^{me} Greenlaw explique que le mandat n'est pas encore arrêté, car le relevé américain de printemps a été annulé. Il est prévu que le CERT applique l'évaluation des points de référence (c.-à-d. la méthode empirique) pour la limande à queue jaune, qu'il actualise les résultats sur la base des renseignements les plus récents provenant des pêches, y compris les estimations de rejets et les relevés de recherche, et qu'il caractérise les incertitudes relatives aux estimations. Le CERT fournira également des avis sur les prises pour 2021 en s'appuyant sur la méthode empirique pour un éventail de taux d'exploitation pour 2021. M^{me} Greenlaw fait remarquer que, sans les relevés, il pourrait être difficile d'appliquer la méthode empirique et que le CERT se penchera à nouveau sur la question au printemps. Ensuite, elle indique que le CERT décrira toute adaptation du modèle d'évaluation des points de référence appliqué pendant sa réunion, y compris les impacts sur les avis donnés au COGST. En outre, le CERT actualisera et commentera les tendances de la valeur F relative et de la mortalité totale (Z). Le CERT discutera de la méthode Limiter pour la limande à queue jaune du banc de Georges et fournira des recommandations au COGST en ce qui concerne la fixation de limites de biomasse de relevé moyenne et d'un quota constant jusqu'à ce que la biomasse de relevé moyenne s'établisse en dehors de ces limites, comme possibilité autre que la méthode empirique. Cette discussion pourrait avoir lieu lors d'une réunion intersession avant le CERT pour déterminer si le COGST doit fournir des informations. Enfin, à cause de la COVID-19, le CERT examinera qualitativement ou quantitativement toute donnée de recherche et de pêche facilement disponible qui, selon lui, pourrait fournir un contexte précieux en l'absence de relevés au chalut.

Pour les parts allouées, le CERT examinera la répartition de la biomasse de part et d'autre de la frontière entre les États-Unis et le Canada, et il actualisera les résultats à l'aide des renseignements des relevés de 2020. Il prévoit également de fournir au COGST des détails sur les analyses pour pallier le manque d'informations provenant des relevés en raison des effets de la COVID-19 en se penchant sur deux approches par l'intermédiaire d'un examen par courrier électronique ou d'un exposé des options : reconduction ou moyenne pluriannuelle.

Le CERT rendra compte de toute modification des relevés susceptible d'avoir une incidence sur les évaluations, comme les changements de navire, de calendrier, de zone de couverture, etc., et il décrira toute incidence potentielle de ces changements. Il fera également le point sur les recherches ciblées qui pourraient aider à mettre au jour les mécanismes qui contribuent aux changements de la productivité des stocks. Ensuite, le CERT rédigera les mandats de 2022 pour les trois stocks. Il fera également le point sur la planification et les progrès des recherches concernant les prochains points de référence/évaluations des recherches, et il fournira une liste des lacunes potentielles en matière de recherches afin d'éclairer le processus, peut-être avant les prochaines évaluations concernant la morue et la limande à queue jaune. Le CERT discutera également, au besoin, des répercussions des restrictions liées à la COVID-19 dans chaque pays sur la réalisation ou l'achèvement des travaux d'exécution de tout mandat, y compris des solutions pour combler les lacunes en matière de données. Enfin, le CERT rendra compte des résultats du volet de recherche des méthodes basées sur des indices.

Les publications à venir pour le CERT sont les rapports du CERT sur l'état des stocks transfrontaliers, les documents de référence du CERT, le compte rendu du CERT et un document de référence du CERT pour DLMtool.

M^{me} Trinko-Lake donne d'autres informations en rapport avec la COVID-19. Le CERT compte aborder plusieurs points intersessions. Le premier point sera la détermination des meilleures méthodes de calcul des parts allouées alors que deux des trois relevés sont manquants en 2020. Le CERT compte effectuer cette détermination au moyen d'échanges par courriel, mais il faudra peut-être que le COGST se réunisse pour prendre une décision définitive. L'autre point intersession potentiel devrait être un examen documentaire de la méthodologie de DLMtool (les examinateurs se pencheraient sur la validité scientifique de l'outil et formuleraient des commentaires par courriel). M^{me} Trinko-Lake rappelle au groupe que le relevé de l'automne 2020 des États-Unis est annulé en raison de la COVID-19 et que les données sur l'âge liées au relevé de recherche de l'hiver 2020 du MPO n'étaient pas disponibles à temps pour le CERT, mais qu'elles sont en cours de traitement. Elle indique également que la disponibilité limitée des responsables des unités canadiennes et le travail supplémentaire associé aux lacunes dans les données de relevé en raison de la COVID-19 pourraient avoir un impact général sur les réunions intersessions du CERT et sur les livrables concernant l'aiglefin et la morue de l'est du banc de Georges. M^{me} Trinko-Lake évoque ensuite le prochain volet de recherche national américain, pour les cinq années qui viennent. L'aiglefin est prévu pour 2021, la morue pour 2023 et la limande à queue jaune pour 2024. Le Secteur des sciences du MPO a accepté de participer en tant que partenaire à part entière du volet de recherche sur l'aiglefin, qui concerne plusieurs stocks. Le groupe de travail initial, qui compte trois participants canadiens du Secteur des sciences du MPO, tiendra sa réunion de lancement le vendredi 4 septembre. L'examen final par les pairs de l'approche pour fournir des avis concernant les prises est prévu pour l'été 2021, après la réunion du CERT. Enfin, M^{me} Trinko-Lake indique que le Groupe de travail sur la structure des stocks de morue franche a étudié la structure des stocks de morue franche dans les eaux américaines et les interactions des stocks américains avec les stocks canadiens adjacents. Le groupe de travail a relevé des inadéquations entre les unités de gestion américaines actuelles et la structure des stocks biologiques, et a proposé cinq stocks biologiques dans les eaux américaines. Les conclusions ont été examinées par un sous-groupe de pairs du Scientific and Statistical Committee (processus américain) et ces informations pourraient, en tout ou en partie, avoir des effets considérables sur les données scientifiques concernant le stock de morue transfrontalier et sur la gestion de ce dernier.

Rapport du COGST

M. Alain d'Entremont et M. John Quinn, coprésidents pour le Canada, présentent le rapport du COGST sur le total autorisé des captures (TAC) récemment négocié sur la base des avis du CERT.

Le TAC de 2021 pour la limande à queue jaune du banc de Georges est de 125 tm, soit une diminution par rapport aux 162 tm de 2020, ce qui correspond à l'avis du CERT pour ce stock. Sur la base des allocations discutées précédemment, le TAC du Canada est de 45 tm et le TAC des États-Unis est de 80 tm. M. d'Entremont souligne le risque de problèmes dus à l'annulation des relevés de printemps et d'automne du NMFS en 2020 ainsi qu'à l'absence de données complètes sur l'âge dans le relevé 2020 du MPO. Le COGST et le CERT continueront d'explorer la méthode la plus appropriée pour fournir des conseils sur les prises concernant ce stock dans son état actuel de productivité.

Le TAC de 2021 pour l'aiglefin de l'est du banc de Georges est de 14 100 tm, ce qui représente une baisse significative par rapport à 2020 (une diminution de 53 %) et correspond aux avis du CERT. Sur la base des allocations précédemment discutées, le TAC du Canada était de 7 614 tm et le TAC des États-Unis était de 6 486 tm. L'état du stock ne peut pas être déterminé, faute de modèle, mais le fait que la

situation n'est pas mauvaise a fait consensus au CERT. M. d'Entremont mentionne que, en raison de la pandémie de COVID-19, le relevé du printemps 2020 du NMFS a été annulé et le relevé 2020 du MPO ne fournit pas les données sur l'âge. En l'absence de modèle analytique, il y a une grande incertitude concernant le quota et la taille de la population pour l'aiglefin. Le COGST souligne également depuis plusieurs années que la priorité doit être donnée à l'établissement d'un point de référence du CERT pour l'aiglefin. Le Canada a accepté de participer avec les États-Unis à l'évaluation du volet de recherche sur l'aiglefin de 2021, qui englobe l'aiglefin de l'est du banc de Georges. Cette évaluation est prévue pour juillet 2021.

Le TAC de 2021 pour la morue de l'est du banc de Georges est de 635 tm, ce qui est conforme aux avis du CERT et représente une légère diminution par rapport à 2020; le TAC du Canada est de 444,5 tm et la part des États-Unis est de 190,5 tm. Le CERT a examiné les indicateurs halieutiques et biologiques. Il n'a pas fourni de nouvel avis sur les prises de morue en 2021, et il n'y a pas de raison de modifier l'avis fourni pour 2018-2020. Les quotas ont été faibles ces dernières années et l'état du stock reste médiocre. Le faible quota recommandé par le COGST en 2021 devrait favoriser le rétablissement du stock de morue. M. d'Entremont répète qu'il n'y a pas eu de relevé du NMFS au printemps 2020 et que les âges ne figurent pas dans le relevé du printemps 2020 réalisé par le MPO ni dans les données sur les prises commerciales canadiennes en raison de la pandémie de COVID-19. Il indique également que la méthode DLMtool est en bonne voie pour fournir des avis sur les prises pour le CERT 2021. Un nouveau calendrier qui décrit la collaboration itérative qui doit avoir lieu l'année prochaine entre un groupe de travail du COGST et un groupe de travail du CERT a été proposé et accepté. Il comprend une première exécution de la simulation pour donner aux groupes de travail du COGST et du CERT la possibilité de revoir les composantes de DLMtool avant l'itération finale. M. Quinn ajoute que les échanges les plus nombreux entre les pays portent sur la morue et que les États-Unis font pression en vue d'un rétablissement du stock au-delà du statu quo. Des discussions plus approfondies pourraient se tenir dans les quelques prochaines années pour amener ce changement positif, et l'abaissement du TAC est un pas dans cette direction.

Le COGST compte organiser une téléconférence ou un webinaire intersession. Lors de cette réunion, il sera question des méthodes à données limitées, de la définition des exigences attendues pour les documents du CERT 2020 et des besoins liés à la méthode Limiter pour la limande à queue jaune. Le COGST discutera également de l'évolution des exigences et des problèmes résultant de la COVID-19. Pour mener cette discussion, il faudra un document du CERT sur les options pour la gestion des parts allouées en l'absence de relevés. M. d'Entremont souligne l'importance commerciale de l'aiglefin et explique que le COGST et le CERT devront faire face à des problèmes de calendrier concernant l'évaluation du volet de recherche sur l'aiglefin en 2021 et la disponibilité des données. M. d'Entremont indique que, bien que les évaluations des stocks soient en général terminées à temps, un retard dans l'achèvement de l'évaluation du volet de recherche sur l'aiglefin en 2021 pourrait entraîner le report au mois d'août de la partie de la réunion du CERT consacrée à l'aiglefin. Les réunions du COGST et du CD de l'automne s'en trouveraient ensuite retardées. Si cela se produit, une possibilité serait de tenir une réunion séparée pour l'aiglefin et une autre pour la limande à queue jaune et la morue. Une autre option consisterait à reporter les réunions du COGST et du CD jusqu'à ce que les trois espèces puissent être discutées ensemble. Compte tenu des préoccupations de calendrier, la préférence va à une seule réunion du CD, en sachant que l'échéance pourrait ne pas être adéquate pour la limande à queue jaune.

M. Wentzell exprime sa préférence pour un report de la réunion du CD afin de laisser du temps pour l'évaluation de l'aiglefin. M. Pentony convient qu'une seule réunion serait préférable, mais s'inquiète des implications pour le processus de gestion du Conseil et pour les décisions qui sont généralement prises

lors de la réunion de septembre du NEFMC. Les quotas du COGST sont examinés lors de la réunion de septembre pour donner le temps de renégocier les quotas s'ils sont rejetés par le Conseil. Un tel rejet, s'il survient rarement, ne serait pas sans précédent. Si le Conseil attend décembre pour approuver les quotas, il risque d'y avoir un problème si l'un d'eux n'est pas accepté, car les mesures pourraient ne pas être en place avant le début de l'année de pêche. Si la réunion du COGST pouvait être fixée au 15 octobre 2021 au plus tard, le NEFMC pourrait évaluer les recommandations en décembre 2021. Comme l'année contingente du Canada commence le 1^{er} janvier, M. Wentzell ajoute que, bien que le MPO ait mis en place des quotas provisoires pour des espèces telles que les pétoncles, ce n'est pas la méthode qui a la préférence pour les poissons de fond. Il est question d'organiser une réunion du COGST consacrée exclusivement à la limande à queue jaune au début septembre, le CD fournissant les approbations par correspondance, et de tenir des réunions ultérieures pour la morue et l'aiglefin. Il est noté qu'il serait bon que les réunions du COGST et du CD ne se chevauchent pas pour qu'un plus grand nombre de personnes puissent participer aux discussions du COGST. M. Pete Christopher fait observer que si la réunion du CD se tient en octobre, les quotas seront discutés lors de la réunion du Conseil de fin novembre ou décembre et que, si le processus d'approbation est retardé, le NEFMC pourrait ne prendre qu'en janvier les décisions concernant les stocks transfrontaliers Canada-États-Unis. À la question de savoir s'il y a lieu de s'inquiéter pour la pêche aux pétoncles qui commence en avril et qui a un petit quota de prises accessoires de limande à queue jaune, M. Christopher répond que le quota de limande à queue jaune ne change généralement pas beaucoup et que cela devrait être faisable. M. Wentzell déclare qu'il veillera à ce que les processus internes de la région des Maritimes contribuent aux décisions à prendre, et M^{me} Ford indique que le MPO devra discuter à l'interne des mesures à prendre si une renégociation s'avère nécessaire, car la mise en œuvre d'un total autorisé des captures provisoire sans entente conjointe serait préoccupante. Elle fait observer qu'il semble que les pays soient actuellement sur la même longueur d'onde.

Échange d'informations sur le hareng de l'Atlantique

M. Christopher décrit la règle de contrôle relative à la quantité de captures acceptable sur le plan biologique, qui a été approuvée dans la modification 8 pour le hareng (règle finale en attente). Cette règle vise à assurer une exploitation durable de la ressource qu'est le hareng et à tenir compte du rôle de poisson-fourrage que tient ce poisson dans l'écosystème. La NOAA a été poursuivie en justice au sujet du hareng et de la nécessité de tenir compte de son rôle de poisson-fourrage, et le NEFMC a procédé en 2016-2018 à une évaluation des stratégies de gestion menée par les intervenants pour établir une règle de contrôle relative à la quantité de captures acceptable sur le plan biologique, basée sur la biomasse. Cette règle (qui est utilisée pour établir les spécifications 2021-2023) limite la mortalité par pêche à 80 % du taux de mortalité par pêche pour permettre un rendement maximal durable lorsque la biomasse du hareng est élevée; elle limite encore plus la mortalité par pêche quand la biomasse est faible; et elle fixe la quantité de captures acceptable sur le plan biologique pour trois ans, mais lui permet de varier d'une année à l'autre en fonction des projections de la biomasse. Si la biomasse atteint un seuil, la pêche peut être fermée. M. Christopher présente ensuite les zones de gestion du hareng. Il explique d'abord que l'Atlantic States Marine Fisheries Commission (ASMFC) gère les eaux côtières et les eaux des États, tandis que les eaux fédérales sont divisées en quatre zones de gestion, dont la zone du banc de Georges, qui est ouverte toute l'année et qui correspond à 39 % de la limite annuelle des prises (LAP). M. Christopher décrit la zone d'interdiction des chaluts pélagiques côtiers, qui interdit les engins de chalutage pélagique jusqu'à 12 milles marins de la côte du Canada au Connecticut et jusqu'à 20 milles marins de la côte au large du cap Cod, et qui garantit la présence du hareng près de la côte pour d'autres groupes d'utilisateurs. Il y a également de possibles avantages biologiques pour le gaspateau et l'aloise, la composante côtière du stock de hareng, et les prédateurs.

Les limites de prises pour 2020-2021 ont été réduites de près de 90 % par rapport à 2016-2018. Le NEFMC est en train d'élaborer des spécifications pour 2021-2023 et le NMFS prévoit que la LAP sera inférieure à ce qu'elle était en 2020. La marge d'incertitude en matière de gestion utilisée dans le calcul des spécifications pour le hareng est une estimation des débarquements en provenance des parcs dans le sud-ouest du Nouveau-Brunswick (SONB). Pour 2019 et 2020-2021, la marge d'incertitude a été établie sur la base de la moyenne des débarquements sur dix ans. La série chronologique plus longue rend compte de la variabilité des débarquements d'une année à l'autre, car aucune tendance apparente n'a été détectée. La marge d'incertitude en matière de gestion pour 2020-2021 est de 4 560 tm. Si les débarquements des parcs du SONB en 2020 sont inférieurs à 2 942 tm au 1^{er} octobre, 1 000 tm seront soustraites de la marge d'incertitude en matière de gestion et ajoutées à la sous-LAP de la zone 1A et à la LAP. Compte tenu de l'importance des prises attendues et effectives dans les parcs du SONB pour les données sur les prises aux États-Unis, le NMFS aimerait savoir si le MPO est convaincu qu'il disposera d'estimations précises et complètes des prises des parcs du SONB d'ici octobre. Le NMFS souhaite mieux comprendre la pêche à la bordigue dans le SONB afin de mieux estimer à l'avenir la marge d'incertitude en matière de gestion. En ce qui concerne les permis, M. Christopher indique que la pêche au hareng aux États-Unis est une pêche à accès limité, avec une quarantaine de bateaux qui débarquent plus de 99 % du total des prises. Les bateaux de cette catégorie comprennent les senneurs à senne coulissante, les chalutiers pélagiques et les chalutiers de fond. Une série d'exigences de surveillance des prises sont utilisées pendant l'année de pêche (de janvier à décembre). Lorsque la LAP ou la sous-LAP d'une zone de gestion est atteinte, une limite de possession de 2 000 lb est mise en place pour toutes les zones ou pour une zone déterminée. Si les prises de hareng dépassent la LAP ou une sous-LAP de gestion, le volume du dépassement est déduit de la LAP ou de cette sous-LAP au cours d'une année ultérieure. Ces mesures de responsabilisation ont pour but de réduire au minimum la fréquence et l'ampleur des dépassements de prises et de permettre de moduler les prélèvements lorsque les limites sont dépassées. Si la LAP n'est pas dépassée, les prises qui n'ont pas eu lieu dans une zone de gestion (jusqu'à 10 % de la sous-LAP de cette zone) sont reportées et ajoutées à la sous-LAP de cette zone au cours d'une année ultérieure. Ce report n'augmente pas la LAP. En raison des faibles limites de prises actuelles, le NEFMC n'a pas recommandé d'autoriser le report en 2020-2021 (sous réserve de révisions pour 2021). M. Christopher indique que l'évaluation pour 2020 est achevée et que le NMFS notifiera officiellement au NEFMC que le stock de hareng est surexploité. La lettre informera le NEFMC de son obligation de préparer et de mettre en œuvre un programme de reconstitution du stock de hareng dans les deux ans, comme le prévoit la *Magnuson-Stevens Fishery Conservation and Management Act*. Le NEFMC devra présenter un mécanisme dans les 15 mois qui suivent la réception de la lettre pour que le NMFS ait le temps de mettre en œuvre les mesures de reconstitution du stock, étant donné qu'il y a de gros problèmes à résoudre en matière de prises.

M. Nies ajoute que l'initiative de règles de contrôle de l'évaluation des stratégies de gestion était une mesure de gestion décidée par le NEFMC en réponse aux intervenants et que les recommandations de quotas à venir sont légèrement inférieures à celles présentées dans l'exposé.

M. Michael Simpkins présente les points clés de la dernière évaluation des stocks de hareng de l'Atlantique du NEFSC. De manière générale, le recrutement est faible ces dernières années. La biomasse et les prises diminuent également. L'état du stock se détériore et l'évaluation de 2020 a montré que le stock a été surexploité, mais qu'il ne l'est plus. La pêche aux engins fixes, qui est à 90 % une pêche à la bordigue au Canada, prend de l'importance dans l'évaluation des stocks. La sélectivité des engins mobiles et fixes est très différente : la flotte mobile a une répartition plus large entre les classes d'âge, tandis que les prises de la pêche à la bordigue sont principalement des harengs de deux ans. Les différences de sélectivité sont un défi pour l'élaboration tant du modèle d'évaluation que des avis sur les prises qui en

découlent. La coordination scientifique bilatérale est essentielle pour garantir une évaluation exacte des stocks et des avis appropriés sur les prises.

M^{me} Ford veut savoir si les demandes de données sont traitées dans des délais raisonnables et si les réponses correspondent aux besoins des scientifiques américains. M. Christopher indique que les données se sont améliorées au fil des ans et fournissent suffisamment d'informations pour permettre d'adapter les quotas, mais que cela dépend du moment où les données parviennent au MPO. En effet, il y a eu des retards dans le passé. Il indique que le défi consiste en partie à comprendre comment faire des prévisions exactes des prises et comment mettre ensuite en œuvre les mesures de gestion. M^{me} Ford fait remarquer qu'il s'agit d'une pêche très variable influencée par différents facteurs et que les débarquements peuvent changer radicalement d'une année à l'autre.

M. Pentony indique qu'il espérait que les présentations donneraient un aperçu de la gestion et des défis présents dans la pêche américaine au hareng de l'Atlantique et il se dit intéressé par les nouvelles données du Canada sur le hareng. Il déclare espérer que les deux parties pourront poursuivre le dialogue sur le sujet.

M. Wentzell indique que le Canada souhaite également une vision commune des modalités et des fondements scientifiques de la gestion du hareng. En ce qui concerne la gestion du hareng au Canada, M. Wentzell explique que le Canada a plusieurs composantes de gestion, la plus importante étant celle du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse (SONE) et de la baie de Fundy. Les deux comités de gestion dans cette région sont le Comité de surveillance de la pêche du hareng à la senne coulissante et le Comité consultatif des parcs à hareng. La dernière évaluation de la pêche a eu lieu en 2018 et a déclenché des signaux d'alarme comparables à ceux de l'évaluation américaine. Des décisions difficiles ont été prises ces quelques dernières années, notamment la réduction du TAC de 50 000 à 35 000 tm, la fermeture de zones, des périodes de fermeture de la pêche et la limitation des prélèvements de petits poissons pour favoriser le recrutement.

Il y a eu de signes positifs discrets : l'estimation de la biomasse du stock reproducteur au SONE et dans la baie de Fundy à l'aide du relevé acoustique a augmenté d'environ 25 % de 2018 à 2019, et l'indice de biomasse a augmenté dans d'autres zones. M. Wentzell souligne que le MPO est prudent dans son approche de gestion par l'intermédiaire du TAC et d'autres contrôles tels que les plans de pêche axés sur la conservation pour les flottilles et les zones, ainsi que des saisons, des exigences en matière de surveillance et des restrictions relatives aux engins de pêche, par exemple au maillage. La pêche se pratique en général de juin à novembre; la tenue d'un journal de bord est exigée; tous les bateaux qui pêchent le hareng doivent signaler leur entrée au port et leur sortie en mer, et ils sont soumis à une vérification à quai. En conséquence, globalement, 95 % des prises de hareng sont vérifiées à quai. Chaque débarquement de la flottille de pêche à engins mobiles fait l'objet d'un échantillonnage des fréquences de longueur réalisé par la compagnie de vérification à quai, et il existe des plafonds de zone pour contribuer à la réduction globale du TAC.

En ce qui concerne l'état du stock au SONE et dans la baie de Fundy, le principal indicateur pour les avis scientifiques est l'indice relatif de la biomasse du stock reproducteur. La référence de cet indicateur repose sur les données de 1999. Le point de référence de la valeur moyenne est basé sur les données de 2005-2010. M. Wentzell indique que l'évaluation en cours des stratégies de gestion rassemble des scientifiques, des gestionnaires des pêches et des intervenants de l'industrie dans le but de définir une procédure de gestion de la pêche, compte tenu en particulier de l'aspect transfrontalier de la ressource. La procédure définira des modèles opérationnels pour évaluer à l'avenir les règles de contrôle des prises. La première réunion d'évaluation des stratégies de gestion a eu lieu en octobre 2019 et le cadre devrait être

achevé d'ici la fin 2020. Le personnel du MPO a mentionné que M. Matt Cieri, du Department of Marine Resources du Maine, participe à l'évaluation en tant qu'expert. M^{me} Ford fait remarquer que la pêche au hareng est complexe et qu'elle implique de nombreux engins, composantes de reproducteurs et stratégies de gestion. M^{me} Greenlaw fait observer qu'il y a une grande incertitude quant à l'origine du poisson pêché dans la pêche à la bordigue au Canada. L'hypothèse selon laquelle les prises de la pêche à la bordigue au Canada sont d'origine américaine a été émise sur la base d'une courte période de marquage pour laquelle tous les retours d'étiquettes n'avaient pas encore été répertoriés. Les analyses ultérieures et d'autres études par marquage infirment l'hypothèse selon laquelle toutes les prises de la pêche à la bordigue au Canada sont des poissons d'origine américaine. Cette question a été officiellement soulevée pour la première fois lors de notre réunion de 2006 sur le cadre, et le compte rendu suggère qu'une partie des prises à la bordigue au Canada devrait être incluse dans les débarquements du SONB.

M. Nies demande quelle zone de gestion impose les contrôles sur la pêche à la bordigue dans le SONB, s'il est possible de prévoir les prises, si des mesures de gestion sont en place et si la structure des stocks a été déterminée avec les États-Unis. M^{me} Ford répond que la pêche à la bordigue est une pêche à effort contrôlé sans TAC ni limite de prises, que les prises sont déclarées et que les engins sont sélectifs. Elle ajoute que la migration a été introduite dans l'évaluation des stratégies de gestion en mettant l'accent sur la relation entre la pêche à la bordigue et le reste de la pêche au SONE et dans la baie de Fundy. Ces connaissances permettront à la pêche au SONE et dans la baie de Fundy d'être plus résiliente face à la quantité de poissons provenant des États-Unis et du Canada. M. Nies s'enquiert de la coordination avec les États-Unis sur la détermination de la structure des stocks et mentionne que le MPO travaille avec les États-Unis sur la morue. M^{me} Greenlaw fait remarquer que quelques études par marquage ont été publiées à ce jour et qu'elles mettent en évidence une incertitude quant à l'origine des poissons juvéniles ainsi que des tendances différentes entre juvéniles et adultes. Lorsque M. Nies demande comment le MPO définit le contrôle de l'effort dans la pêche à la bordigue, M^{me} Ford explique que le nombre de bordigues est limité et que la structure des bordigues est soumise à des restrictions, par exemple concernant la longueur de la barrière conductrice et le maillage. Le nombre de bordigues en activité est variable d'une année à l'autre et dépend de la conjoncture du marché et du succès de la pêche. La salmoniculture peut également limiter la pêche à la bordigue, car les deux industries ont leurs activités dans les mêmes zones. Il y a un nombre maximum de permis de pêche à la bordigue, pour des lieux déterminés, mais ils ne sont jamais — ou ne sont que rarement — tous activement exploités.

M. Pentony remercie M. Wentzell et le personnel du MPO d'avoir exposé les questions relatives au hareng et déclare qu'il espère poursuivre la discussion et le travail sur la base d'une convergence des vues. M. Wentzell déclare que son personnel et lui-même sont prêts à répondre aux questions et souhaitent qu'un scientifique du gouvernement fédéral des États-Unis participe au processus canadien d'évaluation des stratégies de gestion.

Compte tenu de la discussion, M. Wentzell suggère que la prochaine étape soit une revue de la littérature et un échange. M. Simpkins et M^{me} Greenlaw conviennent qu'ils pourraient collaborer à des échanges d'informations.

Mot de la fin

Compte tenu des préoccupations soulevées dans le rapport du COGST concernant la date de l'évaluation de l'aiglefin, les coprésidents conviennent qu'il est indiqué que le Comité directeur se réunisse une fois vers la fin de l'automne. Pour éviter les incompatibilités de calendrier avec les réunions du Fishery Management Council et réserver du temps plus tôt dans la semaine pour une éventuelle réunion du

COGST, le Comité directeur propose la date du 14 octobre pour la réunion de l'automne 2021. Étant donné les incertitudes qui pèsent actuellement sur les déplacements, le lieu sera fixé ultérieurement.

Le CERT aura lieu du 12 au 14 juillet (le 12 sera un jour de déplacement), le lieu restant également à déterminer. La partie du CERT consacrée à l'aiglefin pourra au besoin être organisée à une autre date en août.

M. Pentony lève la réunion en remerciant les participants pour le temps qu'ils y ont consacré. Il déclare que la discussion a été productive malgré les contraintes dues au format virtuel, mais espère que la réunion se tiendra en personne l'année prochaine. Il conclut en remerciant les membres du COGST, du CERT et du GT EP pour leur travail de préparation de la réunion.

M. Wentzell fait observer que la collaboration et le dialogue ont été nourris en préparation de la réunion et se fait l'écho de M. Pentony en remerciant le personnel pour le travail réalisé.